



COMMUNE DE LINXE

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le 27/01/2026
ID : 040-214001554-20260123-260123H1740H1-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 23 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-trois janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de Thierry GALLEA, Maire.

Date de la convocation : mardi 20 janvier 2026

Présents :

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Delphine CHOLE, Julien DESBIEYS, Chantal GARROUSSIA, Véronique MORA, Cédric CHATON, Carine DUPUY, Pierre SANCHEZ, Isabelle DARRICAU, Jean-Luc LAHOUE, Marine FOURGS, Marie DURAN

Absents :

Pouvoirs :

Marc VERNIER a donné pouvoir à Thierry GALLEA

Nombre de membres afférents 15

Nombre de membres en exercice 15

Présents 14

Pouvoirs 1

Votants 15

N° DEL20260123-004

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE SAINT MARTIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire concernant le projet de travaux de rénovation de l'église Saint Martin,

Considérant de la nécessité de lancer les travaux,

La Commune de Linxe souhaite déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2026 avec le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Projet Hors Taxe	Projet Hors Taxe	Montant demandé	Montant alloué	Pourcentage
DETR 2026		216 655.00€		40%
Collectivité Autofinancement			324 983.52 €	60%



Total	541 638.52 €	216 655.00€	324 983.52 €	100%
-------	--------------	-------------	--------------	------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE, :

ARTICLE 1 -

AUTORISER monsieur le Maire à lancer une mise en concurrence pour engager ces travaux.

ARTICLE 2 -

AUTORISER monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2026 pour le Projet « Travaux de rénovation de l'église Saint Martin ».

ARTICLE 3 -

APPROUVER le plan de financement prévisionnel.

ARTICLE 4 -

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le , 23.01.2026

La Secrétaire de séance



Thierry GALLEA

Thierry GALLEA